

**Pièces justificatives à l'appui de la requête en autorisation  
(immeubles à caractère social)**

**3 Immeuble**

- Attestation de propriété de l'immeuble en cause (ou copie du feuillet y relatif);
- Extrait du plan cadastral de la (ou des) parcelle (s) en cause;
- Etat descriptif de la (ou des) parcelle (s) en cause;
- Toutes précisions utiles quant à l'affectation des surfaces n'étant pas destinées à l'habitation.

**4 Acte juridique/Financement**

- Copie certifiée conforme, de l'acte (promesse d'achat-vente, convention de cession d'actions, bail à loyer, etc.) ou tout autre engagement avec le prix de l'acquisition;
- Plan financier complet de l'acquisition;
- Décompte, certifié conforme, des fonds propres du requérant et des fonds qui lui sont avancés pour acquitter le prix d'acquisition du bien immobilier en cause, respectivement pour réaliser la construction. Les bailleurs de fonds doivent certifier, d'une part, les montants prêtés et, d'autre part, ne pas agir en la circonstance à titre fiduciaire ou d'ordre et pour le compte de tierces personnes.

**Cette liste n'est pas exhaustive**